

Formation préparant au diplôme d'aides-soignants

○ PUBLIC / PREREQUIS :

Conformément à l'Arrêté du 7 Avril 2020, les candidats doivent **être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation**. Aucun diplôme n'est requis et la formation peut être réalisée soit en parcours complet ou en parcours partiel. Les cursus partiels s'adressent aux titulaires d'un baccalauréat professionnel (ASSP, SAPAT), auxiliaire de puériculture (AP), ambulancier, assistant de vie aux familles (ADVF), agent de service médico-social (ASMS), assistant de vie aux familles (ADVF), diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (AES), assistant de régulation médicale (ARM).

Les candidats déposent leur dossier auprès de l'Institut ou des Instituts de Formation de leur choix (Article 6 de l'Arrêté du 7/04/2020).

La capacité d'accueil autorisée à l'IFAS de Châtillon-sur-Seine est de 50 places.

Hors quota : la Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé, et Apprenti(e)s provenant de CFA.

L'admission est subordonnée à la production d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé et d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination.

○ DUREE DE LA FORMATION :

La formation complète comporte 44 semaines (1540 heures) réparties en 22 semaines d'enseignement théorique et 22 semaines de stage, conformément au référentiel de formation.

○ METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

La formation est répartie en 5 Domaines d'Activités (DA) :

DA1- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.

DA2- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques.

DA3- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

DA4- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.

DA5- Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

Les 770 heures théoriques sont réalisées sous la forme de :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux personnels guidés
- Travaux de groupes
- Travaux pratiques
- Travaux de recherches en groupes ou individualisés

○ **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

Acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des activités du métier d'aide-soignant telles que définies dans l'Arrêté du 10 juin 2021.

Les compétences acquises en fin de formation seront les suivantes :

- Accompagner et soigner la personne dans ses activités quotidiennes et sa vie sociale
- Évaluer l'état clinique et mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner des personnes et leur entourage, des professionnels et des apprenants
- Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

○ **MODALITES ET DELAIS D'ACCES :**

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier complet (contenu disponible sur le dossier d'inscription téléchargeable sur le site) et d'un entretien oral.

- 2 rentrées : Août et Janvier.

○ **MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :**

L'évaluation des compétences est réalisée par un contrôle continu régulier de chaque bloc.

Les évaluations se déroulent à l'institut ou en stage et peuvent être individuelles ou collectives, écrites ou orales, théoriques ou pratiques.

○ **LES EQUIPES DE L'IFAS :**

La directrice : Patricia IUNG-FAIVRE – Directrice des Soins

Les formateurs :

- Colette PAPON
- Karine VALETTE

Le secrétariat :

- Fabienne BACH

○ **TARIF :**

- 7700 €uros pour le cursus complet ;
- 5005 €uros pour les titulaires d'un Bac pro SAPAT ;
- 3605 €uros pour les titulaires d'un Bac pro ASSP ;
- Pour les autres cursus partiels, se renseigner auprès de l'institut de formation aide-soignant.

○ **CONTACT :**

Mail : Secretariat.ifas@ch-semur.fr

Téléphone : 03 80 81 84 44

○ **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES :**

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

○ **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES A LA SUITE DE LA FORMATION :**

L'aide-soignant exerce au sein :

- D'établissements de santé (secteur public ou privé) ;
- D'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- De services de soins à domicile (type SSIAD) ;
- D'établissements sociaux (IME, foyers handicapés, ...).

Il peut poursuivre sa professionnalisation vers une autre formation : Assistant de soins en gérontologie, Infirmier.